Document d'informations Clés
SLGP CYBER DEFENSE - Part R

SwissLife Gestion Privée

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit	**SLGP CYBER DEFENSE - Part R– ISIN FR0011010016**
Nom de l'initiateur du produit	SWISSLIFE GESTION PRIVEE
Contact	Appelez-le +33(.1).53.29.14.14 pour de plus amples informations
Site internet	www.banqueprivee.swisslife.fr
Autorité compétente	L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de SwissLife Gestion Privée en ce qui concerne ce document d'informations clés. SwissLife Gestion Privée est agréée en France sous le n° GP00038 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés	06 Février 2026

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type de produit

Ce FCP est un OPCVM (Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) relevant de la Directive européenne UCITS V géré par SLGP, société de gestion agréée par l'AMF.

Durée

Le FCP a été créé le 1er avril 2011 pour une durée de 99 ans. Aussi bien la Société de Gestion du Fonds que la banque dépositaire peuvent provoquer la dissolution du Fonds selon les modalités énoncées dans le règlement du Fonds.

Objectifs

L'objectif de gestion du FCP est d'obtenir une croissance du capital à long terme sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, par la gestion discrétionnaire d'un portefeuille global exposé aux marchés actions monde, toutes capitalisations, en investissant dans des entreprises des secteurs de la Défense et de la Cybersécurité. La classification est « Actions Internationales ».

Sélection des titres : L'approche d'investissement est à la fois quantitative et qualitative : tri préalable à l'intérieur d'un univers d'investissement large, puis construction du portefeuille en fonction des convictions fondamentales de l'équipe de gestion.

L'univers de sélection de titres se compose de deux thématiques :

- La Défense (systèmes de surveillance, équipements de sécurité, solutions de Défense nationale). Parmi les produits et prestations fournis par ces sociétés figurent le matériel de Défense (munitions, poudre, chars, avions, drones, missiles, instruments de contrôle de tir, systèmes rotatifs et de mission, systèmes spatiaux), ainsi que les services de maintenance, de réparation et de révision (MRO) pour les avions militaires et commerciaux ;
- La Cybersécurité (fournisseurs de logiciels de sécurité contre les cyberattaques, services de protection des données, solutions de gestion des risques). Parmi les prestations de ces sociétés, on retrouve la gestion des correctifs, l'évaluation et l'atténuation des vulnérabilités, la détection des erreurs de configuration de sécurité, la surveillance et l'audit des ports, la protection des points finaux, des réseaux, des courriels ainsi que la protection contre les entreprises de manipulation de l'opinion et de désinformation utilisant comme supports les réseaux sociaux.

Le Fonds s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- de 80% à 100% de l'actif net (hors dérivés) en actions de toutes zones géographiques et capitalisations et évoluant dans les secteurs de la Défense et de la Cybersécurité ;
- dont 0% à 30% en actions de pays émergents évoluant dans les secteurs de la Défense et la Cybersécurité ;
- de 0 à 10% en titres obligataires en lignes directes ;
- de 0 à 10% en OPCVM d'instruments de taux (marchés monétaire et obligataire).

De fortes disparités de comportement en fonction des zones géographiques étant à prévoir, il sera possible de couvrir, de façon discrétionnaire, le portefeuille contre le risque de change, mais également de marché, par le biais de contrats futures sur devises, indices actions géographiques et indices actions généraux. Le fonds ne présente aucune exposition minimale à l'Europe et aucune allocation entre les thématiques cybersécurité et défense n'est prédéfinie.
Le risque de change pourra atteindre 10% de l'actif, celui-ci n'étant pas systématiquement couvert.

Indicateur de référence

Non

Affectation des sommes distribuables

Capitalisation

Faculté de rachat

Les demandes de souscription et de rachat sont reçues à tout moment par le dépositaire et sont centralisées chaque jour de Bourse ouvré à Paris avant 10h30 auprès du dépositaire. La valorisation est quotidienne.

Investisseurs de détail visés	Le produit s'adresse aux investisseurs disposant d'un horizon de placement cohérent avec la durée de détention recommandée, souhaitant valoriser leur épargne tout en acceptant un risque de perte en capital. Il ne convient pas aux investisseurs ne répondant pas à ces critères.
Dépositaire	SWISSLIFE BANQUE PRIVEE

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE

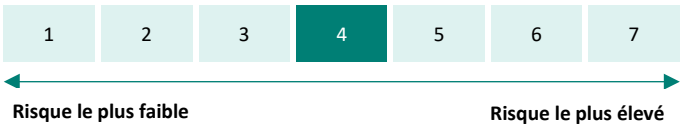

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit pendant 5 ans.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque (SRI) permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :
Risque de liquidité,
Risque de contrepartie,
Risque de change.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période d'investissement recommandée : 5 ans **Investissement de 10 000 €**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans** (Période de détention recommandée)
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	***Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts***	3 430 €	3 090 €
	Rendement annuel moyen	- 65,74 %	-20,94 %
Défavorable[1]	***Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts***	7 300 €	11 600 €
	Rendement annuel moyen	- 26,98 %	+3,02 %
Intermédiaire[2]	***Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts***	11 080 €	15 350 €
	Rendement annuel moyen	+10,76 %	+8,94 %
Favorable[3]	***Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts***	13 870 €	28 320 €
	Rendement annuel moyen	+38,71 %	+23,15 %

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
[1] Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans l'OPCVM entre novembre 2024 et décembre 2025 (scénario 5 ans).
[2] Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre août 2019 et août 2024 (scénario 5 ans).
[3] Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre octobre 2020 et octobre 2025 (scénario 5 ans).

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'investisseur de détail peut avoir des conséquences sur les paiements réels.

Que se passe -t-il si SwissLife Gestion Privée n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COUTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
• qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
• que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
• que 10 000 € sont investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux (montant)	657 €	2 185 €
Incidence des coûts annuels (*)	6,66%	3,39 % chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 12,33% avant déduction des coûts et de 8,94% après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

COMPOSITION DES COUTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,5% maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 450
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	EUR 0
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,92% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière*.	EUR 183
Coûts de transaction	0,25% de la valeur de votre investissement par an*. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 23
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour cette part.	EUR 0

**Les coûts récurrents sont calculés sur l'année 2025 avec transformation de l'OPC le 21/07/2025 (notamment changement de stratégie et frais)*

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée pour ce fonds est de 5 ans minimum.
Vous pouvez demander le remboursement de vos parts auprès du dépositaire avant 10h30 pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon hebdomadaire. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.
Le fonds dispose d'un mécanisme de plafonnement des rachats dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans son prospectus et son règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

En premier lieu, il revient au porteur de contacter son interlocuteur habituel. Si des difficultés persistent, le porteur peut envoyer sa demande auprès de la direction juridique de SLGP :
Par courrier :
SwissLife Gestion Privée
Direction Juridique
7, place Vendôme - 75001 Paris

Par mail : reclamation@swisslifebanque.fr

Le Mandant recevra à compter de la réception de sa réclamation par les services de SLGP :
•• Un accusé de réception, dans un délai de dix jours ouvrables, sauf si la réponse est apportée dans l'intervalle.
•• Une réponse dans un délai maximal de deux mois, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Autres informations pertinentes

La documentation réglementaire du produit, notamment le prospectus, le rapport annuel et les documents périodiques ainsi que la dernière valeur liquidative du produit sont disponibles sur le lien suivant : www.banqueprivee.swisslife.fr/swiss-life-banque-privee/publications/caracteristiques-fonds-et-produits/gamme-opc".

L'objectif extra-financier du produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Les informations relatives à la Finance Durable sont disponibles sur le lien suivant : www.banqueprivée.swisslife.fr / Rubrique "Documentation réglementaire".

En cas d'insatisfaction quant aux suites données à une réclamation, l'investisseur peut contacter le Médiateur de l'AMF par courrier - 17, place de la Bourse - 75002 Paris ou formulaire électronique (https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.